



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 5 mai 2022

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Michaël Fragnière (pour la partie côté fenêtres – 32 personnes)
M. David Fragnière (pour la partie côté salle de sport - 34 personnes)
Présents : 7 Conseillers communaux
66 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
1 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 67 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 16 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2021
 2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2021
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
 3. Modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois - Association Secours Sud fribourgeois
 4. Informations du Conseil communal
 5. Remerciements des anciens Conseillers communaux
 6. Divers
-

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h00.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 15 du 15 avril 2022, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 16 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Michaël Fragnière** pour la partie « côté fenêtres » et de **M. David Fragnière** pour la partie « côté salle de sport ». Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président demande aux personnes présentes si elles acceptent l'ordre du jour. Il **est approuvé à l'unanimité**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2021

M. le Président rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 16 décembre 2021 est accepté à l'unanimité
--

Point 2

Comptes de fonctionnement et d'investissement 2021

La parole est donnée à **M. Robin Grivel**, responsable des finances qui précise que les commentaires et les comptes ont été publiés dans le bulletin communal et qu'il va donner une lecture rapide des résultats, chapitre par chapitre. Les comptes sont affichés à l'écran.

L'exercice 2021 se boucle avec un bénéfice de CHF 785'690.66 avant amortissements supplémentaires comptabilisés de CHF 750'000.00 pour l'immeuble communal à Avry-devant-Pont. Le bénéfice présenté est de CHF 35'690.66.

Comme il n'y a pas de question pour le fonctionnement, **M. Robin Grivel** passe à la lecture des comptes d'investissement et ne donne que les comptes concernés en 2021. Puis il cite les 6 investissements terminés et facturés en 2021 :

34-Assain. Éclairage HAP + éclairage de sécurité	budget de CHF 40'000.00	solde	CHF 11'796.45
62-Rénovation routes et trottoirs 2018 Route de Russille + complément	CHF 500'000.00	solde	CHF 16'248.75
70-Adduction d'eau Les Jorettes-Pra D'amont + compl.	CHF 250'000.00	solde	CHF 32'481.97
70-Remplacement conduite d'eau En Charmont	CHF 155'000.00	solde	CHF 26'773.37
941-Rénovation appartement dans l'école de Le Bry	CHF 70'000.00	solde négatif de	CHF 18'057.95
9420-Modif. bât. ancienne déchetterie Avry + compl.	CHF 115'000.00	solde négatif de	CHF 15'617.30

Il demande s'il y a des questions sur ces investissements clôturés en 2021. Comme ce n'est pas le cas, il passe à la lecture du bilan également affiché à l'écran.

Mme Karine Rusterholz demande quel est le sens de faire un amortissement de CHF 750'000.00 et demande si on a du retard dans nos amortissements. **M. Robin Grivel** répond que selon la fiduciaire BDO, laquelle nous aide dans la mise en place de MCH2, on peut encore mettre cet immeuble en patrimoine administratif, ce que la fiduciaire CORE n'acceptera plus. Selon l'estimation de notre patrimoine administratif, la valeur de l'immeuble était trop haute, raison pour laquelle on a fait cet amortissement supplémentaire.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la parole est donnée à **M. Jean-Claude Wyss**, président de la Commission financière qui nous lit sont rapport :

*Mesdames, Messieurs, habitants et contribuables de notre commune,
Mesdames les collaboratrices de notre administration communale,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,*

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2021 pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre dudit exercice, à l'assemblée communale de ce jour.

Comme il est bientôt courant mais utile de le préciser, je me permets au nom de notre commission de remercier les collaboratrices de notre administration pour le travail financier et comptable effectué durant cette année 2021 avec en plus une remarque positive et très appréciée de la fiduciaire CORE lors de sa révision.

Ce travail a été très professionnel et les diverses remarques faites par notre commission lors des deux exercices précédents, mais surtout lors de ce dernier qui a vu la fin du règne de l'ancienne comptabilité dictée par l'Etat, l'a été d'une remarquable mise en pratique avec toutes les exigences, pardon pour ce terme, qui facilite la tâche, la compréhension et qui élimine les questions.

La commission financière a vu son travail de sape au niveau des contrôles, des explications et de par là-même des réponses grandement facilitées. Ceci de par la transmission des documents et des explications dans les moindres détails, des différences en rapport avec le budget et également avec les comptes de l'exercice précédent.

Ce qui ne doit pas empêcher via la mise en pratique du futur MCH2 à ce que la Commune veille à l'application relativement stricte des recommandations de CORE, celles-ci ressortant de son rapport 2021. (feux rouge-orange).

De par la transmission du dernier bulletin communal, remis à vos tous par la voie « papier », vous avez pu trouver les informations détaillées des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements ainsi que le bilan de notre commune au 31 décembre 2021.

Les commentaires très détaillés sur les comptes de fonctionnement vous ont été précédemment présentés par notre grand argentier. Ces commentaires montrent à tout un chacun la transparence des dépenses, recettes, engagements et les résultats par dicastère. Ainsi nous n'allons pas répéter et réitérer ces chiffres.

Lesdits comptes et bouclement ont de plus reçu l'aval de CORE SA fiduciaire officiant lors de la révision. Le rapport ayant été agrémenté d'un descriptif plus que détaillé sur les comptes 2021.

Comme mentionné dans le bulletin communal, il est à relever que le bénéfice de fonctionnement est de CHF 785'690.66, après amortissements légaux et ou obligatoires selon l'article 93 LCo sur ceux-ci ainsi que sur les taux annuels imposés.

Un amortissement supplémentaire a ainsi pu être comptabilisé pour une valeur de CHF 750'000.00, amortissement lié uniquement à l'immeuble d'Avry.

Egalement et ceci pour information, l'établissement du budget 2022 a été établi selon les nouvelles normes MCH2 et les comptes 2022 comporteront en plus d'autres informations demandées par la CF, déjà mises en pratique lors de ce bouclage et confirmées par l'audit ce qui permettra une amélioration encore plus importante dans la compréhension des résultats avec des comparaisons, en CHF et en %, sur les années précédentes ainsi que sur les budgets. Ainsi on va se retrouver en adéquation avec les comptabilités du commerce et de l'industrie.

Nous vous remercions d'avoir été à l'écoute et nous vous recommandons de bien vouloir approuver les comptes d'investissements, comptes qui ne présentent pas de commentaires spéciaux et de fonctionnement de l'exercice 2021, ceux-ci présentant un bénéfice « d'exploitation courante » après tout amortissement de CHF 35'690.66, bénéfice reporté au bilan, bilan qui se monte ainsi au 31.12.2021 à CHF 4'031'136.00.

Au nom de la commission financière, le rapporteur – Jean-Claude Wyss

M. Le Président remercie **M. Wyss** pour son rapport. Il ajoute qu'en l'état l'effet covid n'a pas eu d'influence sur les finances communales en 2021. Avec MCH2, le bilan va devoir être réévalué, par contre il sera difficile de faire des comparatifs l'année prochaine, car les comptes seront ventilés différemment. Il faudra attendre quelques années. Ces amortissements extraordinaires ne seront plus possibles.

Il demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas il invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissement 2021 de s'exprimer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2021 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée de sa confiance ainsi que pour l'approbation des comptes 2021.

Point 3

Modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois - Association Secours Sud fribourgeois

M. le Président donne la parole à **M. Olivier Oberson**. Il lit le PowerPoint affiché à l'écran et explique qu'en 2021 le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours et le Conseil d'Etat la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel. L'année 2022 est la période nécessaire pour adapter les bases légales et préparer la mise en place de la nouvelle organisation. La nouvelle loi entrera en vigueur en 2023. Les principales conséquences sont que le territoire cantonal est réparti en bases de départ délimitées en fonction des risques, que le découpage traditionnel politique n'est plus une référence et que les trois districts du Sud ne formeront qu'un seul et unique bataillon d'engagement des sapeurs-pompiers. Les CSPI sont ainsi dissous, redessinés et réaffectés dans un nouveau bataillon. Les ambulances et les pompiers seront sous la même organisation de synergie des feux bleus, avec une assemblée des délégués, un comité de direction, un administrateur, un chef des ambulances et un commandant du bataillon des sapeurs-pompiers. Ainsi, toutes les communes des districts de la Glâne, Veveyse et Gruyère sont rattachées au bataillon Sud fribourgeois, les formations actuelles sont dissoutes ou recomposées, tous les moyens sont intégrés dans ce bataillon et la règle quant à l'obligation de servir et la taxe sera la même pour toutes les communes.

M. le Président explique que pour nous ça ne change pas grand-chose, car au niveau des ambulances on a déjà une association et un regroupement pour les pompiers. Nous n'avons pas encore de réponse pour savoir ce que cela va représenter au niveau financier et qui va payer quoi. Il ajoute avoir demandé à **M. le Préfet** de faire une séance pour les différentes communes qui devront passer comme nous le point en assemblée communale, afin de savoir si les communes gèreront encore quelque chose. Malheureusement la séance a lieu la semaine prochaine et on ne peut pas donner plus d'informations pour l'instant. Par contre, l'assemblée des délégués des associations a déjà validé les modifications et le regroupement des ambulances et des pompiers. La caserne des pompiers sera construite à Marsens.

M. François Barras demande si dans une autre assemblée communale, ce point n'a pas été repoussé, étant donné qu'on ne sait rien ?

M. Jean-Jacques Reynaud fait la remarque que ce soir on ne vote pas les statuts de la nouvelle association, on vote la modification des statuts existants pour avoir une seule administration pour les pompiers et les ambulances.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois - Association Secours Sud fribourgeois de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : La modification des statuts est acceptée à la majorité avec 6 abstentions

Point 4

Informations du Conseil communal

M. le Président informe des décisions suivantes du Conseil communal :

- **Déchetterie** : il a pris acte de ce qui se passait sur le terrain et a décidé de modifier les horaires de la déchetterie à partir du 1^{er} mai avec une ouverture toute l'année sans modification pour le mercredi et le samedi. Par contre, il n'y aura plus d'ouverture le lundi soir. Nous ne pouvons pas gérer si tout le monde veut aller avant l'ouverture. Ces horaires sont aussi plus intéressants pour les auxiliaires qui venaient le samedi juste deux heures le matin et une l'après-midi. Ces horaires seront modifiables si nécessaire.
- **Permis de construire en procédure simplifiée** : avec l'application FRIAC qui gère les permis, il y a la facilité de pouvoir insérer les annonces dans la Feuille officielle. Aujourd'hui pour ce type de procédure on écrit aux voisins, ce qui peut être lourd car il peut y avoir que deux voisins, mais parfois dix. Comme le fait la plupart des autres communes, les enquêtes simplifiées, comme par exemple un cabanon de jardin, seront publiés dans la Feuille officielle, avec une publication également sur le site internet de la Commune et toujours par affichage au pilier public. Sauf en cas de demandes de dérogations ou de choses spéciales, on n'écrira plus aux voisins. Il est clair que quand c'est un élément nouveau, comme le cabanon, il devrait y avoir des gabarits ce qui permet de savoir qu'il y a un projet. Ce changement prend effet au 1^{er} septembre 2022.
- **Accès aux rives du lac** : **Mme Géraldine Barras** informe que le Conseil communal a décidé de repartir avec le système des 3 macarons cette année. Il y aura le macaron « citoyen » au prix de CHF 30.00 et qui sera disponible prochainement à l'administration, il dispense du paiement de la taxe de parking de CHF 5.00 lorsqu'il y a les agents de sécurité. Il sera valable pour la saison 2022. Le macaron « riverain » sera adressé par poste aux propriétaires riverains du lac, il dispense du paiement de la taxe de parking en cas de parcage sur leur domaine privé. Ce macaron-là est aussi distribué aux membres de la société de pêche et du club de voile de la Gruyère, lesquels devront payer la taxe s'il n'y a plus de place chez eux. Il sera valable 2 années. Le macaron « bateau » ne dispense pas du paiement de la taxe de parking, mais est distribué aux titulaires d'une place d'amarrage dans le secteur « En Redon », il sera également valable 2 années.

M. Romain Raemy, président de la jeunesse de Gumefens demande si la jeunesse aura besoin de payer pour avoir accès à leur grange au bord du lac. **Mme Géraldine Barras** répond qu'une solution doit être trouvée et qu'on va en discuter.

- **Sentier pédestre** : **Mme Géraldine Barras** informe que le sentier qui relie « En Karlé » à « Sur Charmont » a été refait. Elle remercie les employés de l'édilité qui ont procédé à cette réfection avec l'aide de la société VAM qui emploie des personnes en fin de droit de chômage.
- **Bancs publics** : **Mme Géraldine Barras** informe que deux nouveaux bancs ont été installés par l'édilité dans le secteur « En Redon ». **M. le Président** informe qu'il y en a d'autres qui sont ou seront refaits à l'entrée de la forêt du Gibloux depuis Avry et à la cabane des bûcherons
- **Postes mis au concours** : **M. le Président** rappelle que nous recherchons des auxiliaires, homme ou femme, pour la déchetterie et des étudiant/e/s avec permis de conduire pour aider l'édilité durant les vacances d'été.
- **Restaurant Le Bry** : **M. le Président** informe qu'il a bien été acheté et qu'on voulait présenter un budget pour les travaux qu'il y a à faire, mais qu'on était un peu court avec le timing. On a rendez-vous avec un bureau d'architecture et on va essayer de convoquer une assemblée extraordinaire avant l'été afin de pouvoir ouvrir l'établissement encore cette année. On a mis des annonces pour la reprise du restaurant, on a déjà des intéressés et il serait intéressant de pouvoir coordonner les travaux qu'il faut en fonction des intéressés pour ne pas en faire trop ou pas assez.

Point 6

Divers

M. le Président propose de passer les divers avant les remerciements. Il donne la parole aux personnes présentes.

Mme Karine Rusterholz, demande si on a déjà le planning d'intervention pour la dernière étape du réseau d'eau de Villarvassaux. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond qu'on vient de recevoir les soumissions et que les travaux sont prévus pour la fin de l'été ou l'automne 2022.

M. Romain Raemy prend la parole au nom de la société de jeunesse La Catillon. Il tient à remercier le FC Gumefens-Sorens, par son président **M Félix Schafer**, pour la mise à disposition gratuite de la place de fête et de la buvette, la société de pêche, **M. Fabrice Rial**, pour le prêt des tables, l'Abyss festival, **M. Jérôme Raemy**, pour le matériel électrique, **M. Benoît Rime** pour la cantine, sans oublier tous les sponsors et les

personnes présentes de près ou de loin et aussi tous les citoyens pour le soutien et la réussite de la 1^{ère} édition de la fête du vin chaud. Au plaisir de réitérer la fête en 2023. Il est applaudi par l'assemblée.

M. Richard Fragnière fait une remarque au niveau de la promotion des énergies renouvelables. On parle de promotion alors que dans la contribution immobilière, les panneaux solaires sont taxés. Est-ce la bonne voie ou y a-t-il une remise en question. **M. le Président** répond qu'on va proposer quelque chose aux citoyens, mais qu'on ne sait pas encore si ça sera la Commune qui fera des travaux pour mettre des panneaux solaires et si c'est le cas on devra demander des budgets ou est-ce qu'on proposera des aides. Il faut effectivement faire quelque chose pour ces énergies, mais on n'est pas encore prêt aujourd'hui.

Point 5

Remerciements des anciens Conseillers communaux

Comme il n'y a plus de question ou remarque, **M. le Président** invite les participants à partager un verre, mais souhaite d'abord remercier nos déneigeurs. Il invite **M. Jean-Bernard Müller** pour lui remettre un cadeau pour ses 27 années d'activité sur le secteur de Gumefens. Un grand merci pour son travail, il est applaudi par l'assemblée. **M. le Président** remercie également **M. René Bifrare**, lequel est excusé ce soir, pour ses 40 années de service sur le secteur de Le Bry, il est toujours actif.

M. le Président passe aux remerciements des Conseillers communaux de l'ancienne législature et précise qu'avec le covid il était compliqué de le faire avant. Il invite **M. Michel Grivel**, **M. Yvan Maillard** et **M. Jean-Jacques Reynaud** à venir devant l'assemblée, **M. Daniel Savary** est excusé, le cadeau lui sera remis à l'administration.

M. Michel Grivel a passé 3 législatures, soit 15 ans, au Conseil communal, **M. Yvan Maillard** 2 législatures, soit 10 ans et **M. Jean-Jacques Reynaud** 5 ans, lequel a été le précédent Syndic dans une période tourmentée. **M. le Président** les remercie infiniment d'avoir conduit notre Commune du mieux possible. Un présent leur est remis. Ils sont applaudis.

M. le Président ajoute que ce sont des heures de travail, des heures consacrées à la Commune et que pour lui c'est particulier car il avait été remercié par **M. Michel Grivel** alors qu'il était Syndic sortant.

M. Michel Grivel prend la parole pour les 15 années passées au Conseil communal, c'était un grand plaisir de fonctionner au sein de la Commune et il remercie tout le monde pour la confiance témoignée. Cela lui fait effectivement drôle, car il avait lui-même remercié notre Syndic en cours de législature et ce soir les rôles sont inversés. Il le remercie et dit merci à tous. Il est à nouveau applaudi.

M. le Président lève l'assemblée en ajoutant merci à tous et vive Pont-en-Ogoz

L'Assemblée est levée à 20h55.

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 30 mai 2022.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare